



Règlement

1. Année scolaire

L'année scolaire se subdivise en 2 semestres de 17 semaines (Cf. calendrier de l'année en cours).

2. Inscription

L'inscription est possible sur demande au secrétariat. Elle sera acceptée une fois le bulletin d'adhésion rempli et retourné. L'inscription reste valable tant qu'aucune démission n'est formulée par écrit.

3. Démission

La démission en cours de semestre n'est pas possible. La démission pour la fin d'un semestre doit être présentée par écrit à Musique Club, CP 259 à 1630 Bulle, un mois avant l'échéance du semestre. L'élève qui n'a pas présenté sa démission dans les temps reste inscrit pour le semestre suivant.

4. Taxe de cours

Les taxes semestrielles sont payables en deux fois, sur demande. Entre autres, les cas suivants ne peuvent faire l'objet de remboursement, ni de cessation d'exigibilité : Exclusion après mesures disciplinaires, démission en cours de semestre, absences aux cours. Un rabais de famille est calculé dès l'inscription du 2ème enfant (10 % sur la taxe du 2ème enfant).

5. Absences

Les cours manqués par l'élève ne seront ni remboursés, ni remplacés. En cas d'empêchement prolongé, dûment motivé, la Direction peut consentir à une réduction de la taxe de cours. Pour les jours fériés, les cours n'ont pas lieu et ne sont pas remplacés.

6. Inscription en cours de semestre

Les élèves désirant s'inscrire en cours de semestre seront intégrés dans les heures encore disponibles. La taxe de cours sera alors fractionnée en fonction des leçons restantes pour le semestre. L'inscription en cours de semestre est soumise à la même réglementation.

Administration :

Les Ecoles Musique Club
Case postale 259 - 1630 BULLE
Tél. : 026 / 912 09 19